

SOCIAL – SANTE – SERVICES

Conseil Départemental Consultatif des Personnes en situation de Handicap

Thème : santé

Mission : le Conseil donne un avis et formule des propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale et sur les mesures à mettre en œuvre au plan local pour assurer la coordination des interventions de tous les partenaires institutionnels ou associatifs, notamment en matière de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle, d'accessibilité, de logement, de transport, d'accès aux aides humaines ou techniques et d'accès au sport, aux loisirs, au tourisme et à la culture

Composition : 30 membres titulaires au maximum :

> Pour un tiers, des représentants des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales et des principaux organismes qui, par leurs interventions ou leurs concours financiers, apportent une contribution significative à l'action en faveur des personnes handicapées du département, dans tous les domaines de leur vie sociale et professionnelle, nommés par le préfet.

> Pour un tiers, des représentants dans le département des associations de personnes handicapées et de leurs familles, nommés par le préfet sur proposition des associations concernées ;

> Pour un tiers, des personnes en activité au sein des principales professions de l'action sanitaire et sociale et de l'insertion professionnelle en direction des personnes handicapées et de personnalités qualifiées. Les représentants des professions sont nommés par le préfet, sur proposition des organisations syndicales représentatives du secteur concerné, de salariés et d'employeurs. Les personnes qualifiées sont nommées par le préfet, après avis du président du conseil général.

Nos représentants :

- *titulaires* : Mme Françoise MANTEL, Maire de Roclincourt
M. Daniel DELCROIX, Maire de Billy Berclau

- *suppléants* : Mme Nicole CANLERS, Conseillère déléguée à Arras
Mme Renée VAN STAEN, Conseillère déléguée à Billy Berclau

Textes de référence : décret n°203-1220 du 27 novembre 2002, arrêté du 4 juin 2010

Désignations faites : 21 janvier 2015